

10

réponses

à vos questions



CECOS

à propos

**DE L'AUTO-
CONSERVATION
DU SPERME**

1

Pourquoi conserver son sperme ?

Les spermatozoïdes humains peuvent être congelés et conservés pendant de longues années sans perdre leur pouvoir fécondant.

Cette technique de conservation permet aux hommes de préserver la possibilité de devenir père lorsqu'ils doivent subir un traitement ou une intervention chirurgicale risquant de les rendre stériles.

La congélation du sperme peut aussi faciliter la réalisation de techniques d'assistance médicale à la procréation.

2

Quand doit-on envisager une auto - conservation du sperme ?

En cas de traitement médical pouvant perturber ou supprimer la production des spermatozoïdes, comme par exemple les chimiothérapies ou les radiothérapies. Ces traitements altèrent la production des spermatozoïdes sans altérer la fonction sexuelle.

En cas d'intervention chirurgicale pouvant modifier l'éjaculation normale des spermatozoïdes : intervention sur la prostate, sur le col de la vessie, certains curages ganglionnaires....

En cas de vasectomie, c'est-à-dire de stérilisation chirurgicale à visée contraceptive.

A l'occasion d'interventions chirurgicales motivées par un obstacle sur les voies génitales.

En cas de recueil de spermatozoïdes obtenus par ponction des voies génitales masculines, de l'épididyme ou du testicule.

Quand le fait de disposer de spermatozoïdes congelés augmente les chances d'une assistance médicale à la procréation.

3

Comment se prélève le sperme ?

Le sperme est recueilli par auto - masturbation au laboratoire, car il est préférable de le traiter dans les minutes qui suivent le recueil. Il est recommandé de respecter auparavant 3 à 5 jours d'abstinence sexuelle.

Afin de conserver une quantité suffisante de sperme, il faut prévoir au minimum deux à trois prélèvements.

Dans certaines pathologies peu fréquentes, les spermatozoïdes peuvent être recueillis par des techniques médicales (ponction...)

4

Comment le sperme est-il congelé ?

Le sperme est mélangé à un milieu cryoprotecteur avant d'être conditionné en paillettes de 0,30 ml, puis congelé progressivement dans l'azote liquide. Il est ensuite conservé dans l'azote liquide à -196°, jusqu'au moment de son utilisation.

La tolérance d'un sperme au processus de congélation/décongélation est individuelle et non prévisible. Elle peut parfois entraîner une diminution

de la mobilité des spermatozoïdes. En revanche, une fois congelé, le sperme peut être conservé très longtemps : nous savons aujourd'hui que les spermatozoïdes humains se conservent pendant plus de 20 ans sans que leur pouvoir fécondant soit altéré.

5) Peut-on savoir dès le départ si le sperme sera fécondant ?

Il n'est pas possible de faire un pronostic précis. Les chances d'obtenir une grossesse dépendent des caractéristiques du sperme au moment de sa décongélation et de la technique d'assistance médicale à la procréation qui est utilisée.

Le choix de cette technique sera fonction du nombre de paillettes disponibles et du nombre de spermatozoïdes mobiles après décongélation. Ce choix sera fait avec votre Médecin, le CECOS pouvant vous conseiller sur ce point si vous le souhaitez.

Récemment, de grands progrès ont été faits avec les techniques de fécondation in vitro, notamment par micro-injection des spermatozoïdes dans les ovocytes. Ces nouvelles techniques permettent d'obtenir des fécondations et des grossesses même lorsqu'il y a très peu de spermatozoïdes fonctionnels.

6) Qui pourra utiliser le sperme conservé ?

L'homme qui a conservé du sperme et lui seul. Sa présence sera nécessaire pour tout retrait du CECOS ou utilisation de sperme.

7) Comment prendre rendez-vous ?

En téléphonant au CECOS au 05 67 77 10 48. Le rendez-vous pourra être donné très rapidement si nécessaire (dans la journée). Sinon, il sera fixé en fonction de la date prévue pour le début du traitement ou de l'opération et des différents prélèvements à réaliser.

Il est nécessaire de demander à votre médecin une lettre précisant le contexte médical dans lequel est envisagée la conservation, et la nature du traitement prévu.

8) Qui sera informé des résultats ?

Les résultats des analyses de sperme et des tests réalisés à l'occasion de la décongélation vous seront adressés ainsi qu'à votre médecin.

9) Quelles sont les conditions de prise en charge ?

Les actes correspondant à la congélation et à la conservation du sperme sont inscrits à la nomenclature des actes remboursés par la Sécurité Sociale.

Le remboursement n'est cependant prévu que si la conservation est prescrite

dans le cadre d'un traitement stérilisant ou une AMP. Pour 2003, les frais annuels de conservation sont de 40,25 euros.

En cas de conservation du sperme, le CECOS vous recontactera chaque année pour connaître votre avis sur la poursuite de la conservation et pour éventuellement vous demander de régler les frais de conservation.

Si vous souhaitez arrêter la conservation, il est souhaitable de contrôler le spermogramme auparavant. Vous devrez voir le médecin pour signifier votre décision.

10 En cas de chimiothérapie ou de radiothérapie, la stérilité est-elle irréversible ?

Non. Le risque de stérilité dépend de la nature du traitement, de sa durée et des doses utilisées. Il dépend aussi de la tolérance des cellules germinales qui produisent les spermatozoïdes. Cette tolérance est actuellement imprévisible et très variable d'un individu à l'autre. Par ailleurs, la qualité des spermatozoïdes pouvant temporairement être affectée par certains protocoles, votre médecin vous conseillera sur la mise en place d'une contraception en tout début de traitement et durant un à deux ans après la fin du traitement suivant les produits utilisés.

Les altérations de la fonction des testicules peuvent quelquefois être définitives. Cependant, elles sont le plus souvent temporaires.

Ainsi, nous vous conseillons vivement de faire un spermogramme un an après la fin du traitement et ensuite, une fois par an pour juger de la récupération de la production spermatique et pour envisager une éventuelle contraception ultérieure en cas de récupération de la fertilité. Votre Médecin ou un Médecin du CECOS reste à tout moment à votre disposition pour en discuter.

Pour vous renseigner ou pour prendre rendez-vous
Appelez le 05 67 77 10 48

CECOS Midi-Pyrénées
Hopital Paule de Viguier
TSA 70034
31059 TOULOUSE Cedex 9